



Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-77

ISBN 0-660-61504-5

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses pour 2001-2002

Rapport sur les plans et les priorités

**Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Table des matières

Partie I :	Messages.....	1
	Message de la Présidente	1
	Déclaration de la direction	3
Partie II :	Vue d'ensemble du Comité.....	4
	2.1 Quoi de neuf?.....	4
	2.2 Mandat, rôles et responsabilités.....	4
	2.3 Objectif du Comité ou du programme	5
	2.4 Contexte de la planification.....	5
	2.5 Dépenses prévues du Comité.....	8
Partie III :	Plans, résultats, activités et ressources du Comité	9
	3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité.....	9
	3.2 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités connexes et de ressources	9
Partie IV :	Initiatives conjointes	13
Partie V :	Renseignements financiers	14
	Tableau 5.1 Coût net du programme pour 2001-2002.....	14
Partie VI :	Autres renseignements.....	15
	Lois et règlements.....	15

Partie I : Messages

Message de la Présidente

**L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., c.r.,
présidente du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité**

Au sein du gouvernement du Canada, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme unique dont le travail consiste à examiner et à surveiller l'action du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Les membres du Comité sont choisis par voie de consultation et en toute objectivité politique, puis investis de pouvoirs d'enquête extraordinaires sur les activités du SCRS. La législation fédérale les empêche de révéler au grand public une bonne partie de ce que ces enquêtes leur apprennent, et pourtant, la confiance du public dans leurs efforts est le fondement même de leur travail.

Ces particularités assez inusitées tiennent directement aux responsabilités que le Parlement a conférées au CSARS : surveiller le service de renseignement de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, soit veiller à la sûreté de l'État et à la sécurité des Canadiens.

Au moment où le monde entre dans un nouveau millénaire, nous sommes conscients qu'un service de renseignement de sécurité efficace est essentiel pour assurer le bien-être des Canadiens et mettre la nation à l'abri de dangereuses menaces, fort réelles. Bien sûr, ces menaces ont changé : elles sont devenues plus complexes, plus nombreuses et plus difficiles à cerner. Par ailleurs, en raison des pouvoirs intrusifs extraordinaires que possèdent les organismes tel le SCRS, il faut les obliger à rendre compte si l'on veut sauvegarder l'intégrité du processus démocratique au Canada et *montrer* que c'est là une préoccupation véritable.

Les craintes des gens face à l'ingérence de l'État dans leur quotidien sont tout à fait fondées et nous les partageons. Le public doit avoir l'assurance que les activités menées par les services de renseignement de sécurité pour assurer la sûreté du Canada sont conformes à la loi et à l'abri de tout reproche. C'est dans ce contexte que le rôle du CSARS est devenu plus fondamental et plus critique pour assurer la tranquillité d'esprit du public. Dans toutes nos activités, nous nous employons à faire l'équilibre entre la nécessité de sauvegarder les droits individuels et l'obligation de l'État de protéger le Canada et les Canadiens contre toute menace.

Un aspect constant de nos activités est la nécessité de préserver notre autonomie face au SCRS, de façon à demeurer objectifs. Notre vigilance et, au besoin, nos critiques constructives peuvent susciter des tensions entre les deux organismes, comme cela s'est déjà produit. À notre avis, ces tensions sont bénéfiques pour les Canadiens, en définitive.

Au Canada, l'histoire récente montre qu'un service de sécurité qui échappe à un examen externe efficace ne saurait gagner ni garder la confiance de la population. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS peut s'acquitter de cette tâche vitale aujourd'hui et qu'il en sera de même dans l'avenir.

Au fil des prochaines années, les efforts du Comité graviteront surtout autour de deux défis : le contexte évolutif de la sécurité internationale et la gestion financière éclairée.

Le rôle des services de renseignement de sécurité occidentaux, qui était de faire échec à la menace de l'ancien Pacte de Varsovie, consiste maintenant à faire face à une foule de menaces, tant anciennes que nouvelles. Au SCRS, les réaffectations de ressources en vue d'écarter ces menaces ont aussi eu une incidence sur nos priorités et sur nos ressources. L'un de nos rôles les plus importants est, à notre avis, de déterminer si le SCRS dispose des moyens requis pour évaluer les menaces naissantes et conseiller le gouvernement à cet égard.

Pour la première fois depuis la création du Comité en 1984, nous avons obtenu des ressources supplémentaires l'an dernier afin de maintenir notre niveau élevé d'excellence à l'endroit des Canadiens tout en demeurant à la fine pointe des nombreux changements sur les scènes mondiale et canadienne. Les membres et le personnel ont à cœur d'améliorer l'efficacité du CSARS sur le plan du fonctionnement et de la gestion financière pendant l'année en cours et les suivantes.

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001—2002 du
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci,
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*,
- sont complets et exacts,
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et de la procédure d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes quant aux résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____
Susan Pollak

Date : _____

Partie II : Vue d'ensemble du Comité

2.1 Quoi de neuf?

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, petit organisme détenant un mandat important, a subi des changements au niveau de la haute direction et du personnel. Il compte des employés hautement qualifiés et motivés. Les changements en cours visent à recruter des personnes dont l'expérience et le potentiel aideront les membres du CSARS à relever les défis qui leur seront lancés au fil des ans.

Le volume et la complexité des plaintes et des rapports ministériels sur lesquels le Comité enquête ne cessent de croître. Étant donné que le volume des plaintes que le CSARS reçoit chaque année échappe à son emprise, ce programme continuera vraisemblablement de drainer ses ressources de façon extraordinaire durant l'année en cours et les suivantes.

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Son Excellence le Gouverneur général en a nommé les premiers président et membres le 30 novembre 1984.

Le Comité est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. Selon la Loi, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui doit, après l'avoir reçu, le déposer à son tour devant chaque Chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance. Le Comité peut aussi demander au SCRS, ou à l'inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il étudie les plaintes portées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS -- Le Parlement a conféré au Service des pouvoirs extraordinaires lui permettant de s'immiscer dans la vie privée des terroristes et espions présumés. Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, il a octroyé au CSARS le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS afin d'assurer que l'exercice des pouvoirs de celui-ci se fait dans la légalité et est irréprochable. Exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du Service, quel qu'en soit le niveau de classification.

Après avoir scruté les activités du SCRS, le Comité présente au Parlement un rapport dans lequel il précise si le Service se conforme aux lois et s'il protège efficacement la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de ses activités régulières d'examen, le CSARS étudie chaque année des questions d'intérêt particulier, comme les enquêtes du SCRS dans les domaines de l'activité criminelle transnationale, de la sécurité économique, de la prolifération des armes de destruction massive et des opérations menées sur les campus universitaires. Ces importantes études spéciales permettent au Comité de formuler des observations approfondies sur les points susceptibles de faire problème.

Enquête sur les plaintes -- Le deuxième rôle du CSARS est de faire enquête sur les plaintes, dont celles ayant trait au refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des adjudicataires de l'État. Le Comité enquête aussi sur les rapports ministériels concernant des dossiers d'immigration et de citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, il étudie les plaintes formulées par le grand public au sujet de n'importe quelle activité du SCRS.

Certaines plaintes ont trait aux droits fondamentaux de la personne. Les refus d'habilitations de sécurité affectent l'emploi et les perspectives de carrière. Certaines mesures en matière de citoyenneté ou d'immigration peuvent entraîner l'expulsion des intéressés vers d'autres pays. Le Comité doit donc veiller à ce que ces individus obtiennent autant d'informations que possible, dans les limites permises par la sécurité nationale. Il doit en outre tout mettre en œuvre pour que tout plaignant ait l'occasion d'être entendu, de présenter ses témoins et de faire valoir son point de vue.

2.3 Objectif du Comité ou du programme

Surveiller, du dehors, la manière dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions et examiner les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'autorisations de sécurité et de la sûreté du Canada.

2.4 Contexte de la planification

Exigences liées aux projets spéciaux -- Le CSARS n'a que peu d'employés affectés à la recherche, mais ceux-ci n'en doivent pas moins scruter chaque année un grand nombre de dossiers pour faire rapport des activités d'enquête du SCRS au public canadien et au Parlement. La loi prescrit en outre de vastes secteurs de l'action du Service qui doivent faire l'objet d'un examen permanent. En outre, le Comité s'est souvent vu confier ou a entrepris de sa propre initiative de nombreux projets importants touchant des questions d'intérêt public, comme la tragédie d'Air India, l'affaire Boivin et celle du Heritage Front ainsi que la coopération du SCRS avec la Gendarmerie royale du Canada. Pour satisfaire aux

exigences de ces enquêtes et ensuite répondre aux demandes d'information du Parlement à ce sujet, le Comité doit pouvoir en tout temps réaffecter à des dossiers de premier plan, et cela, au pied levé et pour de longues périodes, des ressources préalablement consacrées à la recherche.

Évolution du contexte de la sécurité internationale -- À l'examen des menaces à la sécurité nationale du Canada, il est manifeste que le contexte de la sécurité mondiale a beaucoup changé, les menaces persistantes de la guerre froide, tel l'espionnage par des services de renseignement, ayant fait place aux extrémismes nationalistes et religieux, qui se sont révélés beaucoup moins prévisibles. Le Comité a affecté des ressources à la recherche et à d'autres fins afin de déterminer si les mouvements et activités qui se dessinent, comme certains types d'espionnage économique et de crime transnational, constituent des « menaces » à la sécurité du Canada au sens donné à ce terme dans la *Loi sur le SCRS*.

Attentes des clients -- Le Comité a deux clients, le grand public et le Parlement, qui comptent tous deux obtenir une évaluation annuelle complète de la manière dont le SCRS exerce ses pouvoirs. Il leur fournit une forme de « compte rendu » qui peut servir à évaluer le rendement du SCRS, en veillant à sauvegarder la capacité de celui-ci à protéger la sécurité nationale et tout en maintenant la confiance du public dans le bon fonctionnement de l'appareil de renseignement de sécurité. Ces clients attendent en outre du Comité qu'il réagisse en temps opportun aux dossiers controversés.

Fréquence et complexité des plaintes et des rapports ministériels -- Un facteur extérieur, qui exerce actuellement une influence profonde sur la capacité du Comité de surveillance à s'acquitter de son mandat, est le volume et la complexité des plaintes et des rapports ministériels qu'il reçoit. Le CSARS enquête sur toutes les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur celles des personnes que le refus d'une habilitation de sécurité pénalise au niveau de l'emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports qui lui sont transmis en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration* et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Comme les plaintes et les rapports ministériels exigent beaucoup de temps et entraînent d'importants frais judiciaires, une augmentation, même faible, de leur nombre peut grever lourdement le budget et le fonctionnement du Comité. Même s'il est très difficile de prévoir le volume des plaintes et des rapports ministériels en raison de leur nature même, le Comité n'en prévoit pas moins une hausse à ce chapitre par suite de la modification qui a été apportée en 1993 à la *Loi sur l'immigration*. Cette modification a élargi la catégorie des individus à qui le statut d'immigrant peut être refusé parce qu'ils ont trempé dans des actes terroristes. En dépit de la vigilance accrue qui s'exerce au moment du filtrage à l'immigration, des individus représentant une menace à la sécurité du Canada peuvent obtenir le statut de résident permanent. Tout rapport ministériel à leur endroit doit être présenté au Comité.

Réaction du Comité de surveillance au maintien des restrictions gouvernementales --

Depuis 15 ans, le CSARS exerce ses activités dans les limites des ressources établies en 1985. Son budget comprend très peu de dépenses discrétionnaires tant donné que ses débours les plus importants sont les salaires et les avantages sociaux des employés. Ces dernières années, le Comité a toutefois connu une hausse marquée et non discrétionnaire de ses affaires quasi judiciaires (plaintes).

Programme concernant les plaintes -- Les enquêtes sur les plaintes sont la plus onéreuse des dépenses discrétionnaires du Comité et elles ont absorbé la majeure partie des compressions budgétaires imposées au milieu des années 90. Pour faire face à ces compressions, le CSARS a exécuté une plus grande partie de son travail à l'interne et il a moins fait appel à des avocats de l'extérieur. Son personnel a tenu davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions à traiter au cours des audiences mêmes.

En dépit de ces mesures, le nombre de journées d'audience a triplé en 1998-1999 par rapport à l'exercice précédent. Le CSARS prévoit que la charge de travail continuera d'augmenter au cours des exercices 2000-2001 et suivants, ce qui grèvera lourdement ses ressources.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes dont il est saisi pendant une année. Selon les prévisions, ce nombre et celui des rapports ministériels qu'il recevra au cours des deux prochains exercices seront analogues à ceux de 1998-1999 et 1999-2000. Non seulement le nombre de dossiers a-t-il augmenté mais, facteur plus important, ils sont devenus plus complexes. Nous avons affecté des ressources additionnelles à ce programme afin que les plaintes reçues par le CSARS soient examinées dans des délais normaux.

Programme d'examen -- Les voyages des membres du Comité, tant pour visiter les bureaux régionaux du SCRS que pour répondre à l'invitation d'autres pays désireux de bénéficier de l'expérience canadienne en matière d'examen, ont aussi grevé plus lourdement ses ressources.

Cette situation tient à divers facteurs, notamment la fin de la guerre froide et l'effondrement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud, ce qui a amené des démocraties naissantes à demander conseil au Comité dans leurs efforts pour instaurer des institutions destinées à surveiller leurs services de renseignement. En 1999-2000, le CSARS a été l'hôte d'une conférence internationale qui a fourni à des organismes de surveillance canadiens et étrangers une occasion unique de profiter de l'expérience de chacun. Avant et après cette conférence, le Comité s'est employé à faire valoir les avantages des mécanismes de surveillance, pour les organismes de renseignement de sécurité, comme moyen de protéger les réformes et d'assurer l'équilibre, en particulier au sein des nouvelles démocraties.

De plus, comme le SCRS a augmenté considérablement le nombre d'ententes conclues avec des organismes étrangers en matière d'échange d'informations, le Comité doit connaître à fond les pays en cause, les renseigner sur ses fonctions et effectuer des vérifications dans les bureaux du Service à l'extérieur du Canada.

Généralités -- En 2000¥2001, l'effectif du Comité était complet. Même si cela est essentiel au CSARS pour remplir son mandat, il en a aussi résulté une hausse de ses dépenses.

La mise à niveau de l'infrastructure informatique et l'achat de matériel certifié en matière de sécurité pour les nouveaux employés ont en outre occasionné des dépenses considérables. Cette technologie coûteuse est nécessaire pour appuyer le Comité dans ses fonctions et respecter les exigences de sécurité strictes que comporte le traitement d'informations d'un niveau de classification élevé.

Le Comité estime que ces mesures lui permettront de s'acquitter aussi bien et peut-être mieux de ses responsabilités à l'égard du Parlement et du public.

2.5 Dépenses prévues du Comité

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000¥2001*	Dépenses prévues 2001¥2002	Dépenses prévues 2002¥2003	Dépenses prévues 2003¥2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1405	2291	2291	2291
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	0	0	0
Moins : recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des dépenses	1405	2291	2291	2291
Rajustements**	860			
Dépenses nettes prévues	2265	2291	2291	2291
Moins : recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	334	437	437	437
Coût net du programme	2599	2728	2728	2728

Équivalents temps plein	14	15	15	15
--------------------------------	----	----	----	----

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence et doivent comprendre les initiatives du Budget.

Partie III : Plans, résultats, activités et ressources du Comité

3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité

Titre du secteur d'activité

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Objectif du secteur d'activité

Surveiller, du dehors, la manière dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions et examiner les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'autorisations de sécurité et de la sûreté du Canada.

Description du secteur d'activité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il étudie les plaintes portées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

3.2 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités connexes et de ressources

Principaux engagements en matière de résultats--

- ▶ S'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à protéger le mieux possible les droits civils des Canadiens et la sûreté du Canada.
- ▶ Veiller à ce que le SCRS soit efficace pour ce qui est de protéger les Canadiens des menaces terroristes ou autres à la sécurité nationale.
- ▶ Fournir des rapports annuels et des rapports de recherche de qualité.
- ▶ Examiner rapidement les plaintes et les rapports ministériels.
- ▶ Assurer la justesse des décisions rendues.

Résultats escomptés--

Le Comité compte que les stratégies et plans exposés plus haut lui permettront :

1. de s'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à protéger le mieux possible les droits civils des Canadiens;
2. de savoir dans quelle mesure le SCRS est efficace pour ce qui est de protéger les Canadiens des menaces terroristes ou autres à la sécurité nationale;
3. de fournir un rapport annuel complet et de qualité et des rapports de recherche probants;
4. de croire en la valeur des décisions rendues ou des recommandations faites à la suite des enquêtes sur les plaintes.

Activités connexes--

Examen externe du SCRS -- Le Comité prévoit vérifier les activités du Service en menant une série d'études sur les principaux axes du programme du SCRS. Au cours de l'exercice, il pourrait survenir des incidents qui obligeraient le Comité à réaffecter, à l'étude de questions prioritaires pour la nation, des ressources consacrées au programme prévu.

En vertu de l'article 16 de la *Loi sur le SCRS*, le ministre de la Défense nationale ou celui des Affaires étrangères et du Commerce international peut, dans certaines conditions, demander l'assistance du Service afin de recueillir des informations intéressant le Canada. Selon la Loi, cette assistance ne peut viser que des opérations menées à l'intérieur du pays. Le Comité examinera les informations que le SCRS recueillera et conservera sur le compte de Canadiens, le cas échéant, dans le cadre de l'assistance fournie aux termes de l'article 16.

L'une des principales stratégies du Comité consiste à procéder chaque année à une étude approfondie de toutes les enquêtes menées par le Service dans une région du Canada. Ces études, dont les régions sont tour à tour l'objet, comportent une évaluation des décisions de ciblage, un examen des cas de sécurité interne et une analyse du processus d'approbation et de la conduite des enquêtes délicates.

Le Comité examinera les autorisations d'enquête et les activités opérationnelles du Service dans le cadre des enquêtes sur l'extrémisme au Canada. Il portera une attention particulière aux enquêtes contextuelles qui ont été menées sur les cibles et sur les événements récents d'envergure nationale.

Le CSARS s'intéresse de près à l'exploitation des sources. Son étude à cet égard porte sur la crédibilité des sources humaines du SCRS et consiste à examiner l'information corroborante et à évaluer la politique et la mise en œuvre de la procédure de contrôle.

L'étude du Comité sur les mandats a pour objet les pièces justificatives d'un petit nombre d'affidavits, les documents connexes de l'Administration centrale du SCRS, le processus d'approbation des demandes de mandat et le respect des conditions. Elle comprend en outre une évaluation des défis juridiques que le Service doit relever et des faits nouveaux qui découlent de l'examen des dispositions et conditions de ses mandats, des nouvelles décisions judiciaires ainsi que des changements apportés aux politiques et aux instructions du Ministre.

Plaintes et rapports ministériels-- Le Comité mène une enquête poussée sur les plaintes formulées en vertu des articles 41 et 42 de la *Loi sur le SCRS* et sur les rapports qui lui sont transmis aux termes de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Indicateurs--

Examen externe du SCRS -- Le Comité existe maintenant depuis plus de seize ans. Nombre d'indicateurs subjectifs de son efficacité, comme les observations de parlementaires, d'universitaires, d'éditorialistes et de professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, attestent le fait que, pour beaucoup d'observateurs indépendants, le CSARS surveille bien le SCRS. À intervalles réguliers, on sonde des observateurs avertis pour s'assurer que le Comité est au courant des opinions de l'extérieur.

Les résultats de l'action du Comité peuvent aussi être jaugés en constatant jusqu'à quel point le SCRS modifie ses procédures opérationnelles ou énonce de nouvelles lignes directrices stratégiques pour donner suite, directement ou indirectement, aux recommandations que formule le CSARS dans ses rapports de vérification ou dans ses rapports d'enquête sur les plaintes. Le Comité dispose d'un programme qui lui permet de vérifier dans quelle mesure le SCRS tient compte de ses recommandations.

Mentionnons un indicateur récent, quoique révélateur, de l'utilité des rapports annuels et des autres rapports publics du CSARS et de son travail en général, à savoir le nombre de visites à son site Web. Un autre indicateur, plus ancien mais non moins utile, est le nombre d'exemplaires qui nous sont demandés des rapports annuels et autres.

Enquête sur les plaintes et rapports ministériels -- Le nombre des décisions qui sont infirmées ou modifiées à la suite d'appels devant les tribunaux est un indicateur important de l'efficacité des enquêtes du CSARS sur les plaintes et de la pertinence de ses décisions.

Ressources--

Pour mener ses activités connexes, le CSARS a besoin de ressources estimées à 1 369 000 \$ au titre de l'examen externe du SCRS et à 939 000 \$ à celui des enquêtes sur les plaintes. Comme ses systèmes financiers sont en cours de rajustement, ces chiffres sont susceptibles de changer.

Partie IV : Initiatives conjointes

Ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Partie V : Renseignements financiers

Tableau 5.1 Coût net du programme pour 2001-2002

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	2291
Plus : services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	137
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	300
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0
	2728
Moins : recettes non disponibles	0
Coût net du programme pour 2000-2001	2728

Partie VI : Autres renseignements

Lois et règlements

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité